



Le Recteur de l'Académie de Lyon a communiqué sa décision à l'encontre de notre collègue Patrice Chapat juste avant les congés de fin d'année. Pour avoir « outrepassé son rôle de représentant du personnel et avoir manqué à son devoir d'exemplarité » et alors que rien de ce qui lui est reproché ne concerne ses activités pédagogiques ou ses relations avec les élèves et les parents, notre collègue se voit **déplacé de son établissement dans lequel il exerce depuis plus de 20 ans et devient remplaçant sur la zone Loire Sud** avec toutes les incertitudes et la fatigue que cela induit.

La sanction prononcée est **lourde, disproportionnée, injuste et soudaine**. Effectivement Patrice Chapat n'a jamais auparavant eu le moindre avertissement pour un comportement que l'institution aurait jugé inapproprié dans ses mandats syndicaux.

Plusieurs accusations initiales n'ont pas été retenues car il s'agissait d'erreurs ou pire d'accusations contredites par plusieurs témoins ! Les **trois seuls reproches** retenus, en plus d'être **minimes** sont souvent très **subjectifs** et avec **trop peu d'arguments factuels** :

- On l'accuse d'avoir une « attitude de **contestation systématique** de directives internes » ou « d'**expression véhémement** à l'encontre du chef d'établissement » en citant **trois réunions sur une période de deux ans** où il portait la parole de l'ensemble des enseignants qui, effectivement, n'était pas en accord avec la direction ; mais **jamais le moindre mot agressif n'est cité**.
- La seconde critique concerne un Conseil d'Administration que le **chef d'établissement a brutalement quitté car il était en désaccord avec les parents, les élèves et les personnels élus** ; P. Chapat a alors proposé aux membres élus restants de terminer les points à l'ordre du jour. Il est important de signaler qu'**aucun texte réglementaire ne l'interdisait clairement**.
- Enfin le dernier reproche est d'avoir **remis en cause les compétences du chef d'établissement dans la presse**. Le conseil local de la FCPE et la section syndicale CGT du LP E.Mimard dont M Chapat était secrétaire, avaient alerté à **plusieurs reprises l'institution** et demandé des rendez vous. **N'obtenant pas de réponses satisfaisantes ils ont décidé de lancer une alerte via la presse**.

Notre collègue est donc sorti de l'établissement et **des élèves, dont certains en classe à examen, seront privés de leur professeur dès la rentrée de Janvier**. La matière enseignée par Patrice Chapat (génie mécanique option construction) est **une matière où il n'y a pas de remplaçants disponibles**. L'institution n'aura d'autre choix que d'embaucher un contractuel dont ce ne sera pas forcément la spécialité !

La gravité de la sanction par rapport aux faits reprochés et la violence de la procédure atteste bien que nous sommes devant un mode de répression inédit dans notre académie. Il y a une réelle volonté de **faire taire toute défense des droits des personnels** et de **museler toute expression syndicale**. C'est bien uniquement son activité syndicale, son investissement et sa volonté de garantir les droits des élèves et des personnels face à l'arbitraire qui sont reprochés à notre collègue.

Samedi 21 décembre, Sylvain Therrat, représentant syndical et élu dans différentes instances, **lui aussi inquiet dans une procédure disciplinaire a reçu sa sanction : il s'agit d'un blâme**. Même si celle ci peut paraître moins lourde, elle n'en reste pas moins inacceptable. Sylvain tout comme Patrice ont une **posture professionnelle irréprochable au service des élèves et de l'institution** et il s'agit encore **une fois d'une sanction fortement injuste qui ressemble plus à une procédure d'intimidation**.

L'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à se mettre en grève le jeudi 9 janvier

- Pour le retrait des sanctions prononcées contre Patrice Chapat et Sylvain Therrat
- Pour le rétablissement de Patrice Chapat dans son poste.

Rassemblement devant le lycée Étienne Mimard à 11h00 et manifestation en direction de la préfecture où une délégation devrait être reçue par Monsieur Le Préfet.